

[REDACTED]

Rousset, le 14 septembre 2015

N° Dossier : 00000000151507487

Votre assureur : [REDACTED]

Madame, Monsieur,

Nous avons été mandatés par votre assureur pour intervenir dans la gestion de votre sinistre survenu le 09/06/2015 sur du matériel électrodomestique.

Après examen des documents que vous avez transmis, nous vous informons des conclusions que nous adressons à votre assureur :

Au vu de nos conclusions, nous considérons que la réparation n'est pas techniquement ou économiquement viable. Afin de permettre à votre assureur de vous indemniser selon les conditions de votre contrat, nous avons recherché un modèle actuellement commercialisé de rendement égal présentant des caractéristiques techniques similaires, voire supérieures, à votre ancien appareil.

| Modèle actuel équivalent : | Prix public : | Taux de vétusté à déduire |
|--|---------------|---------------------------|
| Disque dur Western Digital My Passport | 99,00 €. | 70,00% |

Votre assureur va donc vous indemniser sur la base de ce montant, auquel sera déduit la vétusté indiquée et la franchise de 106,00 €.

Après analyse de votre dossier, la prise en charge de l'ordinateur en réparation ou en remplacement ne peut s'effectuer sur votre appareil pour la raison suivante :

Compte tenu du devis établi par votre réparateur et des pièces endommagées, nous ne validons pas le dommage électrique. En effet, seuls le processeur, la carte mère et la batterie sont endommagés- Un dommage électrique aurait endommagé des composants qui se trouvent en amont de ces pièces.

En conclusion, il s'agit d'une panne.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur nos conclusions techniques, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, au 04 88 78 89 36.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.